

« La Boîte à outils de l'Expert traducteur/interprète à l'âge du numérique »

Traduction - Interprétation - Formation FMC

Déclaration d'activité (NDA) 11788628178 auprès du préfet de région d'Ile-de-France (DRIETS)

Avant de s'inscrire, les questions à se poser :

	oui	non	indécis
1. Vous recevez une offre par e-mail, cela signifie que vos données sont utilisées à mauvais escient ?	☐	☐	☐
2. CHORUS PRO est un casse-tête rejetant les mémoires sans motivation (explication) du rejet ?	☐	☐	☐
3. Il n'y a qu'une seule tarification applicable lorsque le traducteur et/ou l'interprète prête son concours à la justice ; la grille tarifaire du JO du 30/12/2020 Texte 65 sur 135 (Arrêté du 24 décembre 2020 portant modification de l'article A. 43-7 du code de procédure pénale) ?	☐	☐	☐
4. Vous ne savez pas à qui vous adresser lorsque vos mémoires sont rejetés ou impayés ?	☐	☐	☐
5. Les délais de traitement des dossiers à traduire sont imposés par le magistrat et vous n'avez aucune autre option que l'exécution du dossier d'ici la date définie ?	☐	☐	☐
6. Le nombre de mots à compter est celui de la langue cible ?	☐	☐	☐
7. La signature numérique ne sert pas au traducteur et/ou interprète, c'est un investissement inutile ?	☐	☐	☐
8. Le traducteur doit reproduire toutes les illustrations et cachet(s) sur le texte cible qu'il rendra au magistrat ?	☐	☐	☐
9. « TAO » signifie TRADUCTEUR AUTHENTIFIÉ par une ORGANISATION	☐	☐	☐
10. « PLEX » est l'abréviation de OPALEX	☐	☐	☐

Comptez le nombre de « oui » et le nombre de « indécis »			
--	--	--	--

Si + de deux « oui » et/ou de « indécis » ⇒ cette formation apportera utilement les éclaircissements à vos questionnements.

Si + de quatre « oui » et/ou de « indécis » ⇒ **cette formation est indispensable vous offrant un appui pertinent à l'acquisition des connaissances dont vous avez besoin.**

Vous avez répondu « non » à toutes les questions ⇒ cette formation n'est pas pour vous.